

THEME : FEMINISATION DANS L'ENSEIGNEMENT EN PROVINCE EDUCATIONNELLE NORD-KIVU II DE 2008-2012.

Presente par : Bahati Ruhangaza Charles*

Institution d'Attache : Institut Supérieur Pédagogique d'Idjwi

Contacts : +243997316593, +243853825964.

**Corresponding Author*

Resume Du Travail : -

La question de la féminisation dans le secteur de l'enseignement est un phénomène d'actualité, raison pour laquelle la province éducationnelle Nord-Kivu II n'est pas du reste.

C'est pour cela notre sujet est intitulé : « Féminisation dans l'enseignement en province éducationnelle Nord-Kivu II de 2008-2012 ». Il est question de vérifier le taux de féminisation ou de parité de 30% comme stipule l'article 14 de notre loi fondamentale concernant les secteurs d'emploi.

Pour y arriver, la technique documentaire nous a permis de réunir la matière de ce travail et l'analyse des données la technique de pourcentage et l'indice de parité nous ont aidé.

Après analyse des résultats, nous avons constaté une faible féminisation ou parité en général pendant cinq ans. Une représentativité est constatée à l'école maternelle à 100% pour les chefs d'établissements et à 27, 5% à l'école primaire pour les enseignants, un indice de parité supérieur à 1 au niveau de l'enseignement maternel ce qu'il y a déséquilibre du genre et pour toutes les autres variables de notre étude il y a inégalité, c'est-à-dire les femmes y sont moins représentées.

ABSTRACT: -

This investigation is entitled « An ongoing study of the rate of women representativity in assignment of the provincial Education of elementary, primary, secondary and professional teaching North Kivu since 2008 till 2012.

Our main preoccupation was to grasp rate in our internal and external structures. We aimed at verifying genre equality throughout our investigation period. The documentary approach helped us to get data for the elaboration of this paper.

The percentage calculations, the indication of parity, the squared-chi of independence, the analysis of variance with one factor have helped us in analyzing and interpreting our data.

After the variance analysis, we have noted that women are actually under presented with in our variials. Among the administrative personnel the indication of parity has been of 100% at the elementary level. The woman under representation has been manifest at primary and secondary school. The man representation is not significantly different at all administrative levels.

I. INTRODUCTION

Toute différence quelle qu'en soit la nature d'appellation, de formation, d'ancienneté, de salaire... aussi petit soit-elle objectivement, peut contribuer à rapprocher, soit à séparer les agents. En effet, la meilleure façon de définir un groupe, de lui donner des limites précises ; c'est de lui donner un statut officiel reconnaissant explicitement sa spécificité et donc des critères indiscutables d'appartenance.

Vues sous l'angle de leur évolution dans le temps, les positions des agents ne sont plus que des moments d'une trajectoire dont la pente est variable. C'est cette dernière situation qui est dénoncée à partir des années 1960 par les mouvements féministes en Amérique d'abord, puis en Europe à un moment où la morphologie sociale s'est largement remodelée, les femmes étant désormais plus nombreuses à occuper des postes à responsabilité.

Des exemples des USA montrent que même là où les femmes éduquées sont majoritaires et qu'il y a des lois pour l'égalité des chances, elles ont du mal à accéder à des postes supérieurs, les niveaux d'éducation ne sont pas en nette corrélation avec l'égalité des genres au travail ou même dans n'importe quelle sphère affectant les droits des femmes (UNESCO, 2011, p.30)

En Afrique, précisément en Ouganda on remarque particulièrement l'absence des femmes dans les postes de décision dans un environnement d'édification de la paix après le conflit et le fait que, même quand des politiques sont en place... le résultat est que les lois et les politiques bien intentionnées restent largement sur le papier (UNESCO, 2011, p. 30)

Les chiffres montrent où se placent certains pays d'Afrique sur l'indice d'inégalité des genres et l'indice de développement humain

En termes d'égalité des genres, tous les pays ont des scores bas, l'Afrique du Sud et le Rwanda étant légèrement plus égaux du point de vue du genre et la République Démocratique du Congo légèrement moins que les autres pays (Ibidem, 2011)

Dans le monde entier, aujourd'hui les droits des femmes sont soutenus depuis de part et d'autres par des organisations mondiales, des organismes, des pays, des organisations régionales et mêmes locales. C'est par exemple l'Organisation des Nations Unies, qui en 1972 son assemblée générale proclama année 1975 comme année internationale de la femme (UNESCO, 1989)

En République Démocratique du Congo, malgré la consécration du principe d'égalité entre l'homme et la femme congolaise n'est suffisamment intégrée au processus de développement. Les obstacles à sa promotion se résument en l'impact des us et coutumes qui limitent le rôle de la femme aux travaux de ménage et des champs, faible niveau de scolarité et le manque de confiance et solidarité entre les femmes (UNESCO-Bie, 2010)

Il ressort des statistiques de la République Démocratique du Congo que le niveau de l'enseignement maternel est le plus où les femmes sont représentées avec 96,7%. Par rapport aux provinces quatre ont un taux supérieur ou égal à 30% (Bas-Congo, Kinshasa, Bandundu et Nord-Kivu), au niveau primaire le taux est inférieur à 30% et au secondaire à 10,6% (Annuaire statistique de l'EPSP, 2008-2009).

Au niveau provincial, on note la forte participation des femmes au Nord-Kivu avec 99,7%, Kinshasa 98,9% et Sud-Kivu avec 98,5% et du taux du personnel administratif en primaire la ville de Kinshasa vient en tête avec 1,38%, Nord-Kivu 1,28%, Katanga 0,91%... (Annuaire statistique de l'EPSP, 2008-2009 publié en 2010)

L'article 14 de la constitution du 18 Février 2006, relatif aux droits civils et politiques, spécifiquement sur les pouvoirs publics stipule :

- Alinéa un : les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits.
- Alinéa quatre : la femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'Etat fixe les modalités de cette loi dont la représentativité de 30% de femmes dans les institutions publiques. Ce qui est comme constant à déplorer, cet article n'a jamais été mis en application, ce qui nous pousse à affirmer que le problème de l'égalité professionnelle entre homme-femme est très délicat pour un développement sectoriel approprié.

Lorsque les femmes ne participent pas à la vie politique sur un même pied d'égalité, ce sont tous les membres de la société qui en pâtissent (Kemal,2006).

Eu égard à ce qui précède, des questions se laissent poser par bien d'autres chercheurs et qui nous préoccupent davantage dans cet article : celles d'évaluer la féminisation dans l'enseignement en province éducationnelle Nord-Kivu II comme système d'éducation congolaise, c'est-à-dire vérifier quel est l'impact des différentes campagnes des lois, des articles consacrant l'égalité entre l'homme et la femme.

Vu qu'en République Démocratique du Congo, la loi fondamentale réserve à la femme une représentativité significative d'au moins 30% d'agents y affectés nous vérifions le degré d'applicabilité de ces normes dans le système éducatif en province éducationnelle Nord-Kivu II, en d'autres termes, est-ce que les lois de la parité en emploi sont-elles respectées

dans le monde de l'enseignement. Autrement dit est-ce que les lois de l'équité en emploi sont-elles respectées au sein du système éducatif en province éducationnelle Nord-Kivu II ?

D'une manière précise, il est question de répondre aux interrogations suivantes :

- Quel est le taux de féminisation dans l'enseignement en province éducationnelle Nord-Kivu II nous basant à la représentativité de 30% et l'indice de parité ?
- Ets-ce que la féminisation varie est-elle selon le niveau d'enseignement ?
- La féminisation varie-t-elle d'une sous-province éducationnelle à l'autre ?
- L'indice de parité est-il supérieur à 1 au regard du poste occupé ?
- Cette féminisation peut varier d'une année à l'autre ?

1.1 Hypothèses

Notre hypothèse générale stipule que le taux de la féminisation dans l'enseignement en province éducationnelle Nord-Kivu II serait inférieur à 30% et l'indice de parité accuserait une inéquité ; aussi :

- La féminisation serait inférieure à 30 % et varierait d'un niveau d'enseignement à un autre.
- La féminisation serait inférieure à 30% et varierait d'une sous province éducationnelle à une autre.
- L'indice de parité serait supérieur à 1 au regard du poste occupé,
- La féminisation serait inférieure à 30% et varierait d'une année à une autre

Objectifs

Cette étude s'inscrit dans le cadre des enquêtes menées d'évaluer la féminisation dans l'enseignement en province éducationnelle Nord-Kivu II allant de 2008-2012 soit une période de cinq ans. En premier lieu c'est déterminer d'une manière générale si le taux de la féminisation en province éducationnelle Nord-Kivu II est inférieure à 30% et si l'indice I accuse une inéquité.

Deuxièmement vérifier si ce taux de la féminisation est inférieur à 30% et varie selon le niveau de l'enseignement.

Troisièmement nous vérifierons si le taux de la féminisation est inférieur à 30% et varie d'une province éducationnelle à une autre.

Quatrièmement vérifier si ce taux de féminisation est supérieur à l'indice par rapport au poste occupé.

Et en fin voir si le taux de féminisation est inférieur à 30% et varie d'une année à l'autre.

En un mot, l'objectif est de vérifier le degré d'applicabilité d'une représentation significative telle que prônait par notre constitution du 18 Février 2006 en son article 14, la parité de 30% en République Démocratique du Congo et l'organisation des Nations Unies.

1.2 Intérêt du sujet

Sur le plan théorique nous voulons apporter une contribution à la théorie portant sur es lois de l'équité en emploi surtout en matière d'enseignement, la conscientisation des hommes et des femmes sur les droits et obligations professionnels dans le secteur éducatif. En ce sens nous apportons de lumière sur la féminisation dans l'enseignement en province éducationnelle Nord-Kivu II de 2008-2012.

Et pratiquement, notre étude aidera les employeurs ou les gestionnaires de l'éducation en province éducationnelle Nord-Kivu II à adopter une attitude non discriminatoire (positive) à l'égard des femmes intégrées, méritantes et désirant s'intégrer dans les différents niveaux d'enseignement (maternel, primaire et secondaire) et des services techniques (inspection, secope et bureaux gestionnaires).

1.3 Délimitation

Ce travail ayant pour titre : « Féminisation dans l'enseignement en province éducationnelle Nord-Kivu II de 2008-2012 » se focalise dans le secteur de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel couvrant les effectifs des hommes et des femmes enseignants débouts et assis de l'entité administrative de la province du Nord-Kivu.

II.METHODOLOGIE ET MILIEU DU TRAVAIL

Ici, il est question de la présentation du milieu dans lequel nous avons effectué cette recherche en y indiquant la dénomination, la situation géographique et sociale de la province éducationnelle Nord-Kivu II, son aspect administratif, sa structure et aperçu historique et enfin la méthodologie.

De son histoire, le bureau de la province éducationnelle Nord-Kivu II fonctionne depuis l'année scolaire 2004-2005. Avant cette année toutes ses écoles étaient gérées par la sous-division urbaine de Butembo et celle de Beni, toutes deux centralisaient les rapports pour les envoyer à Goma au bureau central de toutes les écoles de la province du Nord-Kivu. C'est par l'arrêté Ministériel N°MINESPSP/CABMIN/0108/2004 que cette province éducationnelle vu le jour avec comme siège à Butembo.

Bref, cette province éducationnelle Nord-Kivu II existe en République Démocratique du Congo, Province du Nord-Kivu, ville de Butembo, commune de Vulamba, Quartier Kambali et cellule Musavia, B.P 459 Butembo couvrant aussi les territoires de Lubero et Beni.

Son rayon d'action compte trois services avec toutes leurs structures : le bureau administratif de la province éducationnelle Nord-Kivu II, l'inspection principale provinciale et le service SECOPE avec huit sous provinces éducationnelles de Butembo, Beni, Lubero, Oicha, Kyondo, Njiapanda, Kirumba et Bulongo.

Du point de vue méthodologique, notre population d'étude est l'ensemble d'individus ou êtres vivants possédant certaines caractéristiques qu'un chercheur se propose d'étudier ou d'observer pour en faire une analyse.

Dans le cadre de notre travail, la population d'étude est constituée de tous les enseignants de la province éducationnelle Nord-Kivu II durant l'intervalle de 2008 à l'an 2012 il s'agit des enseignants assis et debouts constitués d'un effectif de 114921 dont 86288 hommes et 28003 femmes.

Pour réunir nos données, la technique documentaire a été d'usage et l'analyse par la technique de pourcentage, l'indice de parité qui est un indicateur utilisé en éducation pour comparer la représentation des filles et garçons. C'est une population constituée d'un échantillonnage exhaustif, sa répartition se laisse observer dans les tableaux suivants :

Tableau 1 : Présentation de la population d'étude

Effectifs Années	Enseignants			Administratifs			Services techniques		
	H	F	HF	H	F	HF	H	F	HF
2008	13401	4021	17422	1697	784	2481	267	74	341
2009	13481	4171	17653	1706	853	2559	252	48	300
2010	15886	4311	20197	1721	863	2584	268	57	325
2011	16423	5144	21567	2175	293	2468	203	56	259
2012	15752	6901	22653	2786	350	3136	290	76	366
Total	74943	24549	99492	10085	3141	13228	1280	311	1591

Source : Recueil des données statistiques en division provinciale de l'EPSP Nord-Kivu II de 2008-2019.

Commentaire : ce tableau présente la population qui constitue notre étude de la période de cinq ans d'où un total de 99492 sont des enseignants dont 74943 sont des hommes soit 75,32% et 24549 sont des femmes soit 24,68% ; les administratifs sont 13228 dont 10085 sont des hommes soit 76,23% et 3141 sont des femmes soit 23,76% et enfin les services techniques couvrent 1591 dont 1280 hommes soit 80,45% et 311 femmes soit 19,54%.

III. Résultats

3.1 présentation

Les variables qui sont vérifiées est le niveau d'enseignement, le poste, la sous province éducationnelle et l'année. Il est question de les présenter dans différents tableaux suivants :

Tableau n°2 : Taux de représentativité générale et indice de parité dans 5 ans

Enseignants	% H	% F	IP
Représentative et IP	75,5	24,5	0,32

Commentaire : ce tableau montre que pendant cinq ans la représentativité de femmes en général de 24,5% et l'indice de parité de 0,32.

En partant des analyses statistiques avec la technique de pourcentage et l'indice de parité, notre hypothèse générale selon laquelle le taux de féminisation dans l'enseignement en province éducationnelle Nord-Kivu II serait inférieure à 30% et que l'indice de parité accuserait une inégalité est confirmée au regard de pourcentage 24,5% et l'indice de 0,32.

Tableau 3 : Taux de représentativité générale et indice de parité selon les niveaux de l'enseignement

Niveau au Personnel	EM			EP			ES											
	Enseignant			Administratif			Enseignant			Administratif								
	H	F	I P	H	F	I P	H	F	I P	H	F	I P	H	F	I P			
2008	0	100	-	0	100	-	7	2	0	7	2	0	8	1	0	6	3	0
2009	0	100	-	0	100	-	7	2	0	6	3	0	8	1	0	6	3	0
2010	26,9	73,1	2,7	0	100	-	7	2	0	6	3	0	8	1	0	7	2	0
2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	9	90	10	-	100	-	7	2	0	8	1	0	8	1	0	6	3	0

Commentaire :

Ce tableau montre que pendant trois ans le taux de féminisation passe de 90,9% pour les enseignants, 100% pour les administratifs à l'EM, à l'EP il est de 27,8% pour les enseignants et l'indice de 0,4 pour les administratifs il est de 14,6% et l'indice de 0,2. A l'école secondaire le taux est de 17,7% et indice de 0,2 pour les enseignants et les administratifs est de 33% et l'indice 0,5.

Après analyse statistique avec la technique de pourcentage et du calcul de l'indice de parité, notre hypothèse qui stipule que la féminisation dans l'enseignement en province éducationnelle Nord-Kivu II serait inférieur à 30% et que l'indice de parité accuserait une iniquité est confirmée.

Jusqu'à notre fin de recherche les données exactes pour les deux dernières années étaient non disponibles.

Tableau 4 : Taux de représentativité et indice de parité selon les postes pendant cinq ans

N°	Personnel Années	Enseignants			Administratifs		
		%H	% F	IP	%H	% F	IP
1	2008	86,38	13,61	0,2	61,18	33,82	0,5
2	2009	85,08	14,91	0,2	62,45	37,55	0,6
3	2010	87,15	12,84	0,1	72,95	27,05	0,4
4	2011	83,18	16,82	0,2	87,62	12,38	0,1
5	2012	81,70	18,30	0,2	87,64	12,31	0,1
Total		84,54	15,54	0,2	76,03	23,96	0,3

Commentaire :

Ce tableau montre que pendant cinq ans le taux de représentativité pour les postes est de 13,61 (2008), 14,91% (2009), 12,84 (2010), 16,82% (2011), 18,30 (2012) pour les enseignants et l'indice de parité est de 0,2 pour les années 2008,2009, 2011 et 2012 et 0,1 pour l'année 2010.

Concernant les administratifs le taux est de 33,82 (2008), 37,55 (2009), 27,05 (2010), 12,38 (2011) et 12,31 (2012) et l'indice de parité est de 0,5 (2008), 0,6 (2009), 0,4 (2010) et 0,1 pour (2011, 2012). Généralement le taux de représentativité est de 15,54 et indice 0,2 pour enseignants et 23,96 et 0,3 indice postes administratifs.

Après analyse statistique avec la technique de pourcentage et calcul de l'indice de parité, les résultats étant respectivement de 15,54 de représentativité et l'indice de 0,2 pour les postes d'enseignants et que pour les postes administratifs 23,96% et l'indice de 0,3, notre hypothèse qui stipule que la féminisation dans les postes occupés serait supérieure à l'indice de parité un est infirmée.

Tableau 5 : Présentation synthétique des taux de représentativité et indices de parité des sous-provinces éducationnelles.

N°	Personnel S-provinces ed.	Enseignants			Administratifs		
		%H	% F	IP	%H	% F	IP
1	Butembo	71,46	28,54	0,4	73,76	26,24	0,4
2	Beni	76,09	23,91	0,3	77,82	22,18	0,3
3	Lubero	73,7	26,3	0,4	75,31	24,69	0,3
4	Oicha	81,22	18,68	0,2	75,50	24,50	0,3
5	Bulongo	69,93	30,06	0,4	81,88	18,1	0,2
6	Kirumba	69,93	30,7	0,4	89,02	10,98	0,1
7	Kyendo	69,92	30,8	0,4	88,92	11,08	0,8
8	Njiapanda	69,87	30,13	0,4	89,25	10,75	0,1

Commentaire

Ce tableau montre que le taux de féminisation varie d'une sous province éducationnelle à une autre comme suit :

1. Butembo
 - Enseignants 28,54 % et indice de 0,4
 - Administratifs 26,24 % et indice 0,4
2. Béni
 - Enseignants 23,91 % et indice de 0,3
 - Administratifs 22,18 % et indice 0,3
3. Lubero
 - Enseignants 26,3 % et indice de 0,4
 - Administratifs 22,18 % et indice 0,4
4. Oicha
 - Enseignants 18,68 % et indice de 0,2
 - Administratifs 24,50 % et indice 0,3
5. Bulongo
 - Enseignants 30,06 % et indice de 0,4
 - Administratifs 18,1 % et indice 0,2
6. Kirumba
 - Enseignants 30,7 % et indice de 0,4
 - Administratifs 10,98 % et indice 0,1
7. Kyendo
 - Enseignants 30,8 % et indice de 0,4
 - Administratifs 11,08 % et indice 0,8
8. Njiapanda
 - Enseignants 30,13 % et indice de 0,4
 - Administratifs 10,75 % et indice 0,1

Des analyses statistiques nous confirmons l'hypothèse selon laquelle la féminisation varierait d'une sous province éducationnelle à l'autre au regard de ces résultats.

Tableau 6 : Taux de représentativité et indice de parité selon les années

Année	2008			2009			2010			2011			2012			IP
	% H	% F	IP	% H	% F	I P	% H	% F	I P	% H	% F	I P	% H	% F		
Représentativité et indice	75,9	24,1	0,3	75,2	24,8	0,3	75,2	24,8	0,3	75,2	24,8	0,3	75,9	24,1	0,4	

Commentaire :

Ce tableau montre que durant cinq ans le taux de représentativité est de 24,1% (2008), 24,73 % (2009), 22,6% (2010), 22,61% (2011) et 28,02% (2012) et que l'indice de parité est de 0,3 pour les années 2008, 2009, 2010, 2011 et 0,4 en 2012.

Partant des analyses statistiques avec la technique de pourcentage et l'indice de parité notre hypothèse selon laquelle la féminisation dans l'enseignement serait inférieure à 30% et varierait d'une année à l'autre est confirmée au regard des résultats ci-haut.

3.2 DISCUSSION DES RESULTATS

Après analyse des données, avec la détermination du taux de féminisation le constat est que :

Généralement pendant cinq ans, le taux de représentativité est de 24,5% avec un indice de parité de 0,32. De toutes les variables, le taux de représentativité est significatif chez les enseignants au niveau maternel et des sous-provinces éducationnelles Kyondo, Kirumba, Njiapanda et Bulongo de 30,06% et 30,13%. Concernant les années, ce taux moyen est de 24,1% (2008), 24,73% (2009), 22,6% (2010), 22,61 (2011) et 28,02 (2012).

Kakule Vagheni, dans son travail sur l'étude évolutive du taux de représentativité des femmes dans les structures administratives de la Division provinciale Nord-Kivu II (2010) avait trouvé que le taux de représentativité était en dessous de 30% sauf à l'enseignant maternel dans toutes les structures.

Notre recherche a trouvé le même résultat sauf que ce taux moyen est significatif aussi à l'enseignement secondaire pour les administratifs à 33% pendant 3 ans et dans les sous provinces éducationnelles Kyondo, Kirumba, Njiapanda, Bulongo pour l'an 2012.

Taxitemwira Nzuva avait constaté que les femmes représentent 13,5% aux postes de commandement dans les écoles secondaires en sous division de Butembo alors que nous avons constaté une représentativité de 33,29% pour les administratifs ou commandement ce qui signifie qu'il a eu une amélioration remarquable.

L'UNESCO (2011) avait trouvé qu'aux Etats Unis d'Amérique où il y a les femmes éduquées en majorité et avec des lois pour l'égalité des chances elles ont du mal à accéder au poste de commandement, notre recherche trouve le même résultat qu'en province éducationnelle Nord-Kivu II malgré la loi de parité et représentativité de 30% seul 24,5% et 0,32 de femme travaille.

CONCLUSION

Dans cette étude qui a porté sur la féminisation dans l'enseignement en province éducationnelle du Nord-Kivu II de 2008 à 2012, après analyse de données nous présentons cette brève conclusion.

Notre préoccupation capitale dans cette étude était de vérifier l'appréciation du principe de parité de 30% tel qu'il est prôné par notre loi fondamentale du 18 février 2006 en son article 14, en province éducationnelle Nord-Kivu II et aussi voir deux ans après une recherche menée dans le même domaine si la situation a changé.

L'hypothèse générale stipule que le taux de féminisation en province éducationnelle du Nord-Kivu II serait inférieur à 30%. Elle pourrait varier d'un niveau d'enseignement à l'autre d'une sous province éducationnelle à l'autre, supérieur à l'indice 1 et d'une année à l'autre.

Pour réunir les données la technique documentaire nous a servi en se basant sur les recueils des données statistiques en province éducationnelle Nord-Kivu II de 2008-2012 et les mises en place des inspecteurs et agents de point.

La population est constituée de tous les enseignants assis et debouts d'où un échantillon exhaustif s'élevant à 114921 dont 86288 hommes et 28003 femmes.

Après analyse des résultats avec la détermination du taux de féminisation, le constat est qu'en appliquant la technique de calcul de pourcentage et l'indice de parité pour toutes les variables concernées, notre hypothèse générale est confirmée vu la représentativité de 24,5% et l'indice de 0,32 et par rapport à l'hypothèse que l'indice de parité serait supérieure est infirmée.

Enfin, la représentativité de la femme est en particulier respectée au niveau de l'enseignement maternel et donc générale la représentativité de la femme en province éducationnelle Nord-Kivu II n'est pas respectée.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Annuaire statistique de l'EPSP (2008-2009, 2009-2010).
- [2] Constitution de la République Démocratique du Congo (18/02/2006)
- [3] Dictionnaire de représentativité sur <http://www.toupie.org>
- [4] Giroud, F. (2008). La féminisation du travail dans les processus de féminisation au travail sur <http://www.féminisation-travail-genre-org.htm>
- [5] Mises en place générales des agents de sous provinces éducationnelles (2008-2012)
- [6] Musemo, K. (2009). La contribution de la femme enseignante à l'école secondaire en ville de butembo de 1975 à 2007, mémoire inédit, Uniluk, Rdc ;
- [7] Recueil des données statistiques en Division de l'EPSP Nord-Kivu II de 2008-2012.
- [8] Pinto, R et Gwawitz, M. (1971). Méthodes en science sociales. Paris éd. Dalloz, PUF
- [9] UNESCO, (1993). Centre de recherche pour le développement internationale des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Place de Fontenoy, Paris 075P
- [10] UNESCO-Bie (2010/2011). Données mondiales de l'éducation, septième édition.
- [11] Vaghenie, K. (2010). Etude évolutive du taux des femmes dans les structures administratives internes et externes de la division provinciale de l'EPSP Nord-Kivu II de 2006 à 2008. Mémoire, inédit Uniluk, Rdc
- [12] Zaidman (2013). La notion de féminisation, sur <http://cedref.revues.org/230>.